

19 juin 2006 – N° 13 – Edition commune

## Sommaire

### ▪ Les infos du Parti

- > [Etats Généraux des Aînés : conclusions et propositions](#)
- > [Renforcer le pouvoir d'achat des gens : le PS rappelle ses exigences](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement fédéral

Pas de séance du Conseil des Ministres cette semaine.

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Communauté française

- > [Mise en place d'un guichet unique pour les artistes](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [Portail consacré à la responsabilité sociétale des entreprises](#)
- > [Ajustement budgétaire](#)
- > [Impulsion de la Région dans les Clusters](#)
- > [Créer un site e-business plus simplement et plus rapidement](#)
- > [Adoption du programme d'investissement dans les entreprises de travail adapté présenté par l'AWIPH](#)
- > [Obligation de remettre à l'eau les anguilles pêchées](#)
- > [Fonction publique locale et provinciale : valorisation des prestations pour les chômeurs mis au travail et les stagiaires ONEM](#)
- > [Renforcement du contrôle financier des communes](#)
- > [Réformes complémentaires dans le logement public](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

- > [Subvention de 149.000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles](#)
- > [Action « J'achète à vélo »](#)
- > [La campagne de classement d'immeubles d'architectes de la deuxième génération Art Nouveau se poursuit](#)
- > [Le « Luizenmolen » bientôt classé](#)

### ▪ Les infos du Parlement européen

- > [Les chercheurs européens ont leur programme pour sept ans](#)
- > [Droits de l'homme : proposition de résolution sur les droits de l'homme en Tunisie](#)

- **Les infos de la Chambre des représentants**
  - > [Une garantie automatique de deux ans sur votre télé ou sur votre réfrigérateur ? Peu de gens le savent...](#)
  - > [Plus de femmes pour les paix](#)
  - > [Un demi-million d'euros pour le Darfour](#)
  - > [Nucléaire : une meilleure coordination est nécessaire](#)
  
- **Les infos du Sénat**
  - > [Limiter l'exposition des travailleurs aux produits de substitution à l'amiante](#)
  - > [La pénibilité au travail pour les travailleuses : question orale](#)
  - > [Objectifs de la Conférence chargée de revoir le programme d'action des Nations Unies destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre](#)
  - > [5.000 anciens volontaires de guerre vont avoir accès au remboursement du ticket modérateur](#)
  - > [Le Sénat adopte la PMA](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Communauté française**
  - > [Conseils de participation au sein des établissements scolaires : question orale](#)
  
- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**

Pas d'information cette semaine.
  
- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**

Pas d'information cette semaine.

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

## Les infos du Parti

### > **Etats Généraux des Aînés : conclusions et propositions** (18.06.06)

Après plusieurs mois de travail et de consultation, le PS a clôturé ses Etats Généraux des Aînés le 18 juin 2006.

Gaston Onkelinx a remis à Elio di Rupo 3x20 propositions concrètes pour une société "seniors heureux".



Documents disponibles sur :

[http://www.ps.be/index.cfm?Content\\_ID=-523764&R\\_ID=1010](http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=-523764&R_ID=1010)

Discours d'Elio Di Rupo lors de la clôture des Etats généraux des Aînés :

[http://www.ps.be/index.cfm?Content\\_ID=6273897&R\\_ID=1035](http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=6273897&R_ID=1035)

3 X 20 propositions pour les Aînés :

[http://www.ps.be/index.cfm?R\\_ID=6106411&Content\\_ID=-9812426](http://www.ps.be/index.cfm?R_ID=6106411&Content_ID=-9812426)

Contacts :

Jean-Marc Jalhay, Conseiller à l'IEV, [jean-marc.jalhay@iev.be](mailto:jean-marc.jalhay@iev.be),  
02.548.32.60.

[Retour au sommaire](#)

## > **Renforcer le pouvoir d'achat des gens : le PS rappelle ses exigences** (19.06.06)

Le Bureau du PS a entendu ce matin le rapport de la Vice-Première Ministre, Laurette Onkelinx, sur les travaux du Gouvernement fédéral de ce week-end.

A cet égard, le PS considère que le cadre budgétaire doit être respecté : pas question de reprendre demain d'une main ce que l'on aura donné aujourd'hui d'une autre.

Par ailleurs, pour le PS, il n'est pas question de se lancer à la fin d'une législature dans de grandes réformes pluriannuelles qui videraient les caisses de l'Etat et obligerait le prochain gouvernement à imposer des économies douloureuses pour nos concitoyens.

Le PS considère qu'en tenant compte de ce contexte, plutôt que de grandes réformes, le Gouvernement doit se concentrer sur une série de mesures prioritaires concrètes qui auront un impact sur le pouvoir d'achat des gens dès cette année.

1. Pour soulager les familles confrontées aux frais occasionnés par la rentrée scolaire, le PS espère que les partenaires gouvernementaux s'accorderont sur la proposition du Ministre Demotte visant à octroyer dès la rentrée scolaire 2006-2007 une prime de rentrée scolaire de 75 euros pour les enfants de 6 ans et plus, de 100 euros pour un enfant de 12 ans et plus et de 125 euros pour un enfant de 18 ans et plus.

2. Par ailleurs, dans le cadre des travaux relatifs à l'ajustement budgétaire et au budget 2007, le PS considère qu'il faut se concentrer sur les mesures suivantes :

2.1. Une augmentation directe du « salaire poche »

En tenant compte des marges budgétaires, le PS propose d'augmenter les taux de déduction des frais professionnels forfaitaires : de 25% à 30% pour la

tranche de revenus de 0 à 4.790 € et de 10 à 15% pour la tranche de revenus de 4.790 à 9.520 €, en commençant par la première tranche. De ce fait, la retenue sur le salaire brut via le précompte professionnel diminuera et le salaire net augmentera directement.

En outre, le PS propose d'instaurer un forfait minimal annuel de 2471,10 € de frais professionnels qui serait directement appliqué sur le précompte professionnel. De la sorte, toutes les tranches de revenus inférieures au revenu minimum garanti soit 16.120 € bruts annuels, bénéficieraient d'une amélioration immédiate de leur salaire net.

## 2.2. Un salaire plus attractif lors de la reprise du travail

Le PS veut aussi inscrire son action de revalorisation des salaires les plus bas dans le cadre de la lutte contre les pièges à l'emploi. Il est essentiel d'apporter un avantage direct supplémentaire à la personne qui reprend une activité professionnelle.

A cet égard, le PS entend garantir aux allocataires sociaux qui bénéficient de suppléments sociaux aux allocations familiales (invalides, chômeurs de plus de 6 mois, etc.) et qui réintègrent le marché du travail, le maintien de ces avantages sociaux. Cet avantage, destiné à aider les ménages dans les coûts liés à la garde des enfants, serait accessible aux ménages qui disposent d'un revenu inférieur aux plafonds en vigueur pour l'octroi des suppléments sociaux en allocations familiales.

Prenons l'exemple d'une personne qui était au chômage depuis plus de 6 mois, qui a repris un travail et qui gagne 1.240 € bruts (16.120 € bruts par an) : le supplément social en allocations familiales pour son 1<sup>er</sup> enfant serait de 39,23 € par mois. (24,31 €/mois pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 4,27 €/mois à partir du 3<sup>ème</sup> enfant).

## 2.3. La revalorisation du revenu d'intégration et des allocations les plus basses

On sait que 15% des belges vivent sous le seuil de pauvreté. Cette situation doit faire l'objet d'une attention prioritaire du Gouvernement. Il s'agit en effet d'une question fondamentale de dignité humaine.

A la demande des socialistes, le revenu d'intégration sociale (RIS) et les allocations les plus basses ont été augmentés de 4% sous la précédente législature.

4% supplémentaires ont été obtenus lors du Conseil des Ministres d'Ostende de mars 2004 (1% au 1<sup>er</sup> octobre 2004, 1% en 2006 et 2% en 2007). 3% doivent donc encore être mis en œuvre en 2006 et 2007. Le PS demande que 2% d'augmentation supplémentaire soient inscrits au budget du gouvernement fédéral et ce, afin d'atteindre 10% de majoration du revenu d'intégration et des allocations les plus basses avant la fin de cette législature. Cette majoration additionnelle permettrait une amélioration réelle du pouvoir d'achat des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Une personne isolée qui reçoit aujourd'hui 625,60 € par mois du revenu d'intégration gagnerait 5% en plus, à savoir 31,28 € supplémentaires par mois

au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Une personne qui vit exclusivement avec une famille à sa charge et qui reçoit aujourd'hui 834,14 € du revenu d'intégration gagnerait au 1er octobre 2007, 41,70 € supplémentaires par mois.

#### 2.4. La liaison au bien-être des allocations d'intégration sociale

Les socialistes ont obtenu l'application d'un mécanisme légal de liaison au bien-être aux allocations de sécurité sociale. Pour le PS, il faut maintenant assurer la liaison au bien-être du revenu d'intégration et des allocations sociales les plus basses et ce, afin d'empêcher le décrochage de ces allocations par rapport à l'évolution des salaires. Le PS propose un mécanisme légal d'adaptation bisannuelle au bien-être des allocations d'intégration sociale, selon un schéma identique à celui prévu en sécurité sociale. Les partenaires (Conseil Central de l'Economie et Conseil Supérieur de l'Aide sociale) seraient invités à proposer au Gouvernement les coefficients d'adaptation au bien-être qui seraient d'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour les allocations d'intégration sociale.

#### 2.5. Soulager les locataires

Enfin, pour le PS, il est urgent de prendre des mesures visant à modérer les charges auxquelles les locataires sont exposés. Pour cela, il faut diminuer l'impact des garanties locatives sur le budget des ménages (par exemple en réduisant de 3 à 2 mois la garantie devant être payée), encadrer l'évolution des loyers, diminuer le taux de T.V.A. pour les travaux effectués dans les logements.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement fédéral

Pas de séance du Conseil des Ministres cette semaine.

## Les infos du Gouvernement de la Communauté française

### > Mise en place d'un guichet unique pour les artistes (16.06.06)

Le Gouvernement de la Communauté française a approuvé la note de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, Fadila Laanan, relative à la mise en place du Guichet unique pour les artistes.

Le Gouvernement a chargé la Ministre Fadila Laanan d'entrer en contact avec les différents niveaux de pouvoir dont les compétences sont susceptibles d'avoir un impact sur l'activité professionnelle artistique, dans le but de négocier un accord de collaboration destiné à pourvoir à la création de ce Guichet unique pour les artistes.



Contacts :  
Pascal Sac, Attaché de presse de la Ministre Fadila Laanan,

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement wallon

### > **Portail consacré à la responsabilité sociétale des entreprises** (14.06.06)

Le Ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt, a lancé mardi 13 juin la mise en ligne du site Internet <http://rse.wallonie.be> consacré à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Le concept de RSE est un concept européen. Il s'agit d'un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent systématiquement dans leur gestion des considérations d'ordre social, environnemental et économique.

Chaque Région lance ses propres projets autour du RSE sur la base d'un cadre de référence établi par la Belgique. Ainsi, la Région wallonne a créé ce portail pour faire connaître le concept aux entreprises mais aussi pour que celles qui y adhèrent fassent connaître leurs actions.

Jean-Claude Marcourt a souligné qu'il ne s'agissait pas « de bonnes actions » mais bien « de valeurs et de préoccupations qui rencontrent des activités commerciales de l'entreprise et ses relations avec ses clients. »

L'adhésion au concept de RSE est totalement volontaire. Mais, comme l'a remarqué le Ministre, le concept s'impose de plus en plus comme un élément de compétitivité.

Le portail mis en ligne le 13 juin 2006 est avant tout un outil de sensibilisation. La forme actuelle sera amenée à évoluer régulièrement.

[Retour au sommaire](#)

### > **Ajustement budgétaire** (15.06.06)

Ce jeudi, sur proposition de Michel Daerden, Vice-Président, Ministre des Finances et du Budget, le Gouvernement wallon a adopté l'ajustement du budget 2006.

#### 1. Un ajustement parfaitement maîtrisé

Les travaux préliminaires de l'ajustement du budget 2006 font apparaître un surplus de 87,14 millions d'euros qui sera destiné à : un effort supplémentaire de 44 millions consacrés à la réduction des engagements financiers de la Région wallonne à l'égard de ses fournisseurs ; un effort additionnel consacré à la résorption de dépenses qui n'auraient pas pu être prévues lors du budget initial 2006 ; une provision permettant de faire face à une évolution plus rapide que prévu de l'indice santé qui pourrait avoir un impact sur le coût des rémunérations.

## 2. Un ajustement conforme aux engagements du Gouvernement wallon

C'est-à-dire :

- Un budget qui respecte les accords de coopération conclus entre le Fédéral et les entités fédérées ;
- Un budget qui désendette plus vite que prévu
- Un budget qui conforte le Plan Marshall et d'inclusion sociale



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1702#](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1702#)

Contacts :

Jean-Pierre Rapaille, Attaché de presse du Ministre Michel Daerden,  
081/321.840, 0474/840.049

Valérie Heuchamps, Collaboratrice du Ministre Michel Daerden,  
081.321.840, 0472/316.196.

[Retour au sommaire](#)

### **> Impulsion de la Région dans les Clusters (15.06.06)**

En janvier 2000, le Gouvernement wallon plaçait le soutien à l'émergence de réseaux d'entreprises parmi les mesures prioritaires du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, marquant par là sa volonté de susciter la coopération et les partenariats entre entreprises wallonnes, tant PME que Grandes Entreprises.

Après quatre années de phase expérimentale durant laquelle une douzaine de clusters ont été agréés par les autorités wallonnes, le bureau d'études MERIT (Université hollandaise) a procédé à une évaluation, en partenariat avec le CESRW, de ce programme expérimental.

Ce rapport a évalué positivement la politique de clustering menée par la Région depuis 2001 et a recommandé sa poursuite moyennant quelques aménagements dont la mise en place de bases légales indispensables au bon fonctionnement du programme dans la durée.

Ce jeudi, sur proposition du Ministre Jean-Claude Marcourt, le Gouvernement wallon a adopté la mise en place d'un cadre légal en matière de Clustering. Elle permet :

- d'objectiver et définir en toute transparence les critères de sélection pour d'éventuels futurs nouveaux clusters ;
- de systématiser les procédures de suivi (interne) et d'évaluation (externe) de l'activité des clusters et de leurs retombées sur l'économie locale ;
- d'amplifier les actions d'échange d'expériences entre les clusters et les pôles wallons ainsi qu'avec leurs homologues étrangers et de soutenir l'internationalisation des clusters wallons, notamment au travers de la participation à des programmes européens ;
- d'assurer le partenariat avec le CESRW conformément au Contrat d'Avenir renouvelé ;

- d'accompagner par un soutien financier adéquat (durée, montant d'aide, dégressivité) la démarche du clustering.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1702#](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1702#)

Contact :

Philippe Malburny, Attaché de presse du Ministre Jean-Claude Marcourt, 081.234.117

[Retour au sommaire](#)

## > **Créer un site e-business plus simplement et plus rapidement** (15.06.06)

Sur proposition de Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce Extérieur, le Gouvernement wallon a adopté un projet d'arrêté relatif à l'octroi d'une prime aux entreprises qui créent un site e-business.

L'objectif consiste à simplifier la procédure et à accélérer le traitement des dossiers dans les trois axes qui suivent :

- Autorisation de réaliser son site après déclaration préalable à l'administration ;
- L'obligation pour l'expert désigné par l'administration de rendre un avis dans les 15 jours de la saisie
- Suppression de l'obligation de mettre en ligne un mode de paiement et de facturation pour les sites B2B.

Plus simple et plus rapide, la procédure doit permettre à un plus grand nombre d'entreprises, notamment les PME, de se lancer dans l'E-commerce avec le soutien de la Région.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1702#](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1702#)

Contacts :

Philippe Malburny, Attaché de presse du Ministre Jean-Claude Marcourt, 081.234.117.

[Retour au sommaire](#)

## > **Adoption du programme d'investissement dans les entreprises de travail adapté présenté par l'AWIPH** (15.06.06)

A l'initiative de Christiane Vienne, le Gouvernement wallon a approuvé ce jeudi le programme d'investissements 2006 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées en ce qui concerne les entreprises de travail adapté.

Le montant total des décisions de principe s'élève à 3.987.679,89 €.

Les investissements portent sur les éléments suivants :

- achat de terrains ;
- construction de bâtiments ;
- achat de bâtiments ;
- travaux de transformation de bâtiments relatifs à des mises en conformité exigées par un service régional d'incendie.

Au total, ce sont 14 entreprises de travail adapté qui sont concernées par ce programme d'investissements.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1702#](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1702#)

Contacts :

Delphine Jarosinski, Attachée de presse de la Ministre Christiane Vienne, 0476.504.302.

[Retour au sommaire](#)

### > **Obligation de remettre à l'eau les anguilles pêchées** (15.06.06)

Suite aux résultats d'un rapport sur les poissons de rivière mettant en évidence le non respect des normes en PCB pour l'anguille, le gouvernement wallon a décidé d'obliger la remise à l'eau des anguilles pêchées.

Ces résultats corroborent des études effectuées en Flandre qui concluent à contaminations par les PCB, les dioxines et différents métaux lourds de poissons évoluant en milieu aquatique sauvage. L'anguille est tout particulièrement concernée puisqu'il s'agit d'un poisson « gras » accumulant tous ces résidus dans les graisses.

Ce constat est relativement inquiétant, avant tout du point de vue de la sécurité alimentaire. En effet, ces polluants ont un impact négatif sur la santé humaine surtout si la consommation de poissons contaminés est régulière. C'est pourquoi les pêcheurs et leur famille constituent un groupe dit « à risque ».

Aussi, une campagne d'information sera élaborée spécifiquement à destination des pêcheurs (courriers, brochures, site internet,...)



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1702#](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1702#)  
[www.lamaisondelapeche.be](http://www.lamaisondelapeche.be)

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

### > **Fonction publique locale et provinciale : valorisation des prestations pour les chômeurs mis au travail et les stagiaires ONEM** (15.06.06)

A ce jour, l'ancienneté prise en compte pour le calcul des rémunérations individuelles était fixée à six ans maximum pour les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics et les stagiaires ONEM, pour autant que les services antérieurement prestés et la fonction exercée au sein des pouvoirs publics aient un rapport direct.

Afin de mettre fin à cette inégalité, et en accord avec les délégations syndicales, le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre Philippe Courard, a marqué son accord sur le fait que les prestations effectuées par les chômeurs mis au travail et les stagiaires ONEM soient dorénavant valorisées sans restriction de durée pour la fixation de l'ancienneté pécuniaire.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1702#](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1702#)

Contacts :

David Grasso, Attaché de presse du Ministre Philippe Courard,  
0473.931.957.

[Retour au sommaire](#)

### > **Renforcement du contrôle financier des communes** (16.06.06)

Le Gouvernement vient d'adopter, lors d'un gouvernement wallon spécialement dédié à la transparence des pouvoirs locaux, un ensemble de mesures destinées à améliorer le contrôle démocratique sur les finances locales.

Ces dispositions complètent la réforme en profondeur de modes de gouvernance des pouvoirs locaux entreprise depuis le début de cette législature par Philippe Courard, Ministre wallon des Affaires Intérieures.

Dans ce cadre des mesures ont été prises afin de :

- Renforcer la tutelle
- Réformer la comptabilité des communes et des CPAS
- Améliorer le contrôle interne
- Améliorer le contrôle externe
- Créer un Office d'inspection des pouvoirs locaux et paraloaux
- Formation et information des élus.



Documents disponibles sur :

<http://courard.wallonie.be/index.asp?ID=666>

Contacts :

David Grasso, Attaché de presse du Minsitre Philippe Courard,  
0473.931.957.

[Retour au sommaire](#)

### > **Réformes complémentaires dans le logement public** (16.06.06)

Le Gouvernement a adopté ce vendredi un ensemble de mesures qui complètent ou précisent les réformes antérieures destinées à améliorer le fonctionnement et la transparence du secteur du logement social wallon.

Il s'agit pour l'essentiel de renforcer les moyens de contrôle de la Société Wallonne du Logement en particulier par l'intermédiaire des commissaires de la SWL auprès des sociétés de logements.

De nouvelles règles d'incompatibilité ont été édictées ainsi que de nouvelles règles de publicité des décisions en matière de marchés publics par exemple.

Les administrateurs seront en outre tenus, au-delà de la formation obligatoire, de respecter un code éthique et de déontologie. Celui-ci devra également être le pivot de l'action des directeurs gérants et commissaires du Gouvernement.



Documents disponibles sur :

<http://www.ps.be>

Contacts :

Christopher Barzal, Attaché de presse du Ministre-Président Elio Di Rupo, 0474.779.870.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

### > **Subvention de 149.000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (15.06.06)**

Le Gouvernement régional bruxellois a décidé d'octroyer une subvention de 149.000 Euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles pour lui permettre de mener à bien le programme 2006 du « Centre pour indépendants et petites entreprises en difficulté ».

Créé il y a trois ans, le Centre pour entreprises en difficulté (CED) est chargé d'aider les petites entreprises et les indépendants qui rencontrent des difficultés ponctuelles, en leur donnant les conseils et l'encadrement nécessaires pour qu'ils puissent prendre les décisions qui s'imposent.

Les chefs d'entreprise sont ainsi amenés à identifier clairement leurs difficultés, à imaginer une stratégie de sortie de crise et à la mettre en oeuvre, grâce aux conseils d'experts juridiques ou financiers.

Parallèlement à cet accompagnement, le CED offre un diagnostic et évalue les chances de réussite des dossiers d'entreprises qui lui sont soumis.

L'objectif final du CED est de sauver les entreprises qui peuvent l'être et de sauvegarder au maximum l'emploi.



Contact :  
Bastien Manchon, Expert entreprise du Ministre-Président Charles Picqué, [bmanchon@picque.irisnet.be](mailto:bmanchon@picque.irisnet.be), 02.506.32.75.

[Retour au sommaire](#)

### > **Action « J'achète à vélo » (15.06.06)**

Sur proposition du Ministre cdH de l'Economie et de l'Emploi Benoît Cerexhe, le Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens (GRACQ) s'est vu octroyer un subside de 25.000 Euros, par le Gouvernement bruxellois pour l'édition 2006 de son opération « J'achète à vélo » qui se déroulera dans plusieurs communes bruxelloises (Schaerbeek, Evere, Saint Gilles, Woluwé Saint Lambert).

L'opération qui sera lancée début septembre et durera environ six semaines, poursuit un double objectif: soutenir les commerces de proximité garants d'une vie de quartier dynamique et conviviale, et encourager l'usage du vélo, en particulier pour effectuer des achats réguliers dans les commerces de proximité.



Contacts :  
Fany Toutou, Expert mobilité du Ministre-Président Charles Picqué, [ftoutou@picque.irisnet.be](mailto:ftoutou@picque.irisnet.be), 02.506.32.97.

[Retour au sommaire](#)

### > **La campagne de classement d'immeubles d'architectes de la deuxième génération Art Nouveau se poursuit (15.06.06)**

A l'initiative du Secrétaire d'Etat en charge des Monuments et Sites, Emir Kir, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de procéder au classement partiel de trois immeubles et d'ouvrir la procédure de classement pour deux autres bâtiments, tous les cinq de style Art Nouveau et situés à Ixelles, sur ou à proximité du boulevard Général Jacques. « Après le quartier des squares ou celui des alentours du Parc de Forest, c'est donc sur une autre partie de Bruxelles, aussi riche en patrimoine Art Nouveau de grande qualité, que notre attention se porte, indique Emir Kir »

Ces immeubles ont été conçus par des Architectes Art Nouveau de la deuxième génération. Les classements résultent de dossiers initiés en 2004, lors du lancement d'une campagne de protection spécifique de bâtiments de ce style particulier. En effet, si les principales réalisations des grands maîtres du style Art Nouveau sont aujourd'hui, pour la plupart, protégées - qu'il s'agisse des constructions de Victor Horta, Paul Hankar ou Henri Van de Velde - ce n'est pas encore le cas des constructions importantes de la génération suivante d'architectes de ce même mouvement, pourtant de grand talent.



Contacts :  
Fabienne Defrance, Attachée de presse du Secrétaire d'Etat Emir Kir, 02.506.34.19, 0499.588.300.

[Retour au sommaire](#)

## > Le « Luizenmolen » bientôt classé (15.06.06)

A l'initiative du Secrétaire d'Etat en charge des Monuments et Sites, Emir Kir, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'entamer la procédure de classement pour le « Luizenmolen », situé rue des Papillons à Anderlecht.

En 1955, le Luizenmolen, ce moulin datant de 1864 et classé une première fois en 1942, fut détruit en raison de son état de délabrement très avancé, après avoir été déclassé. Sa restauration avait pourtant été un temps envisagée, mais fut compromise avec la survenance du conflit 40-45.

La reconstruction de ce moulin renforce le côté pittoresque de la vallée de la Pedde et contribue au développement d'un pôle d'attraction pour les habitants ainsi qu'au caractère bucolique de la Région. Les fêtes du moulin sont une réelle attraction touristique.



Contacts :

Fabienne Defrance, Attachée de presse du Secrétaire d'Etat Emir Kir,  
02.506.34.19, 0499.588.300.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement européen

### > Les chercheurs européens ont leur programme pour sept ans

C'est avec une large majorité que le Parlement européen a adopté, en première lecture, le 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche. Philippe Busquin, chargé de défendre les positions socialistes, s'est montré très satisfait du vote même si je suis déçu par les moyens décidés par le Conseil qui sont insuffisants pour engager l'Union européenne dans l'économie de la connaissance, le programme-cadre peut être un instrument pour relancer la compétitivité européenne. Grâce à l'effet multiplicateur du 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche, une dynamique peut être créée et les chercheurs pourraient bénéficier de moyens supplémentaires publics ou privés afin de financer des recherches importantes pour l'avenir de l'Europe ainsi pour la qualité de vie de nos concitoyens.

La santé, les énergies renouvelables et la sécurité intérieure sont les nouvelles priorités décidées par les députés européens. Importante innovation, le programme-cadre crée un Conseil européen de la Recherche qui permettra à des scientifiques de haut niveau de gérer l'argent européen pour la recherche fondamentale et la valorisation du potentiel humain.

Enfin, les députés se sont rangés derrière les propositions de Philippe Busquin concernant sur la recherche sur les cellules souches. "Le vote du Parlement européen permettra de financer dans des conditions très précises la recherche sur les cellules souches embryonnaires. C'est non seulement important pour les chercheurs mais surtout pour les citoyens qui souffrent de maladies dégénératives tels que Parkinson ou Alzheimer. Le signal donné par le Parlement européen confirme celui déjà donné par le Commissaire chargé de la recherche

et par la majorité du Conseil. Il donnera aux chercheurs européens des moyens dans des matières trop souvent confisquées par des obscurantistes et intégristes de tout bord s'est réjoui Philippe Busquin



Documents disponibles :

Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil relative au septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013) {SEC(2005) 430} {SEC(2005) 431} /\* COM/2005/0119 final - COD 2005/0043 \*/

[Texte de la Commission européenne](#)

Rapport sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013)

[Rapport BUZEK](#)

Contacts :

Bernard Hayette, Secrétaire politique du PS belge au Parlement européen, 0475.52.53.75.

[Retour au sommaire](#)

### > **Droits de l'homme : proposition de résolution sur les droits de l'homme en Tunisie** (13.06.06)

Alors que les droits de l'homme les plus fondamentaux sont toujours bafoués en Tunisie et nous venons une fois de plus d'en avoir la preuve à l'occasion de l'interdiction de la tenue du Congrès de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme Alain Hutchinson demande au Parlement européen de dépasser le stade de la condamnation de ce type d'événements et poser des actes. Pour les socialistes, il est devenu urgent, par exemple, de convoquer un Conseil d'association, dans le cadre de l'accord entre l'Union et la Tunisie et d'imposer à celle-ci un calendrier contraignant de réformes dans lequel la question du respect des droits de l'homme doit être la question centrale à régler.



Documents disponibles sur :

[http://www.alainhutchinson.be/journal/l\\_europe/?i=37](http://www.alainhutchinson.be/journal/l_europe/?i=37)

Contacts :

Alain Hutchinson, Député européen, 02.538.42.11.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos de la Chambre des représentants

### > **Une garantie automatique de deux ans sur votre télé ou sur votre réfrigérateur ? Peu de gens le savent...** (13.06.06)

« Que vous achetiez un jeans, un ordinateur, une télé ou une voiture, vous avez

deux ans de garantie sur ce bien. Le problème, c'est que les gens ne sont pas informés ou que les magasins ne les tiennent pas informés ! » constate Véronique Ghenne.

Partant de ce constat, les Députés socialistes Véronique Ghenne, Karine Lalieux, Colette Burgeon et André Frédéric ont déposé une proposition de loi visant à renforcer la protection du consommateur relative à la garantie légale offerte sur les biens de consommation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la garantie légale de deux ans sur les biens de consommation, tout bien de consommation neuf est couvert contre tout défaut de conformité par cette garantie légale. Cette garantie s'applique à tous les produits vendus par un professionnel. En d'autres termes, que vous ailliez dans votre supermarché favori, dans votre magasin hi-fi ou chez votre concessionnaire préféré, votre achat est couvert par cette garantie de deux années. Une garantie commerciale peut aussi être délivrée par le commerçant mais ne remet évidemment pas en cause la garantie légale.

Alors que la garantie commerciale est délivrée selon le bon vouloir du vendeur ou du fabricant, la garantie légale est un droit automatique du consommateur. Autrement dit, le vendeur doit, vis-à-vis du consommateur, répondre de tout défaut de conformité du bien si le défaut se présente dans les deux ans de délivrance du bien.

Malgré cette loi, force est de constater que, dans la pratique, les commerçants oublient bien souvent d'informer le consommateur de l'existence de cette garantie automatique de deux ans.

Grâce à la proposition, Véronique Ghenne veut remédier à cette absence d'information en responsabilisant le vendeur dans le cadre de son obligation légale de garantir contre tous défauts de conformité. « Avec notre proposition, explique Véronique Ghenne, la garantie ne prendrait pas effet dès l'achat du bien mais à partir du moment où le vendeur informe le consommateur de l'existence de cette garantie. Une manière d'obliger le vendeur à donner l'information le plus tôt possible. »



Documents disponibles sur :

[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :

Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS à la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Plus de femmes pour les paix** (15.06.06)

En 2005, l'ONU estimait que 75% des 60 millions de personnes déplacées par les conflits et les catastrophes dans le monde entier sont des femmes et des enfants, soit 45 millions !

Premières victimes des guerres, les femmes sont aussi aux avant-postes pour combattre ces périls. La condition minoritaire dont elles font souvent l'objet dans les zones de guerre peut leur permettre paradoxalement aujourd'hui d'être les mieux placées pour relever les défis de la paix, de la tolérance et de la compréhension de l'autre.

Pourtant, elles sont rarement associées au processus de décision. Une participation importante de leur part aurait pourtant incontestablement une influence positive sur la paix et la sécurité.

Trois femmes parlementaires socialistes, Talbia Belhouari, Véronique Ghene et Valérie Déom, ont déposé une proposition de résolution, prise en considération jeudi dernier à la Chambre, dans ce sens.

Pour les trois Députées, il est nécessaire d'assurer aux femmes un rôle pour la promotion des valeurs de la paix et de la tolérance au sein des sociétés en conflit. Puisque les obstacles à la paix sont le résultat de décisions et d'actions humaines et non du hasard, ils pourront être surmontés par les efforts décisifs des individus.

La Belgique et l'Union européenne doivent travailler dans ce sens. L'Union européenne a, en tant que défenseur des droits fondamentaux et du respect de l'être humain et de l'égalité homme-femmes, un rôle incontestable de promoteur à jouer dans ce cadre.

Parce que les droits humains passent aussi par les droits des femmes !

Les Députées socialistes demandent au Gouvernement :

1. que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prises de décisions en matière de prévention, gestion et règlement des conflits et des différends ;
2. d'assurer aux femmes, dans le cadre de la politique belge de coopération au développement, un meilleur accès à l'éducation ;
3. de prêter attention à la question de l'égalité entre hommes et femmes dès le début des négociations de paix dans lesquels la Belgique intervient, et de veiller à ce que des femmes figurent parmi les négociateurs de ces accords de paix ;
4. de développer des moyens d'échanges entre femmes dans les réseaux Nord-Sud et Sud-Sud.



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS à la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Un demi-million d'euros pour le Darfour** (13.06.06)

Lors d'une question sur la situation au Darfour, Jean-Claude Maene, Député PS a appris du Ministre des Affaires étrangères qu'un financement de 500.000 euros en soutien à la mission de l'Union africaine est envisagé, comme ça avait été le cas en 2004.

Le cinq mai dernier un accord de paix a été conclu par le gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du Soudan. Les parties de l'accord ont la responsabilité de sa mise en application. L'Union européenne répondra à toute demande de soutien. C'est dans la cadre de la mise en application de cet accord que la Belgique compte intervenir.



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS à la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Nucléaire : une meilleure coordination est nécessaire** (12.06.06)

Le député et bourgmestre de Beauraing Jean-Claude Maene PS a interpellé le ministre de l'Intérieur à propos de la non participation de la Belgique au vaste exercice de sécurité prévu à la centrale nucléaire de Chooz le 22 juin prochain. La Belgique ne compte y envoyer que quelques observateurs, dont un commissaire d'arrondissement.

Le ministre a rappelé l'existence d'accords particuliers entre la préfecture des Ardennes et la province de Namur, attestant, selon lui, " d'une collaboration excellente au niveau local ". Il ajoute que les accords franco-belges ont été testés en 2000 et 2003, et le seront encore en 2009.

Des déclarations qui n'ont pas vraiment rassuré le bourgmestre de Beauraing. "Pour la ville de Givet, dit-il, les itinéraires d'évacuation en cas de catastrophe à la centrale de Chooz passent d'office par des chemins tracés en Belgique. Je m'interroge donc sur la question de savoir si tout cela est concerté avec les autorités belges. En tant que riverain de cette centrale, je m'interroge : demain, en cas de catastrophe, comment réagiront les Français ? Devrais-je fermer les frontières ? Comment tout cela sera-t-il organisé ? Il est bien entendu que nous serons alors en pleine panique : comment pourrons-nous contrôler la population affolée ? " Pour rappel, ces questions sont posées par le bourgmestre de la commune belge la plus concernée par la centrale... Il reste visiblement du chemin à faire en matière de communication et de coordination. Autant de questions qui restent pour le moment sans réponses...



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Jean-Claude Maene, Député fédéral, [jean-claude.maene@lachambre.be](mailto:jean-claude.maene@lachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Sénat

### > Limiter l'exposition des travailleurs aux produits de substitution à l'amiante

Philippe Mahoux vient de déposer une proposition de loi au Sénat visant à définir des limites d'exposition aux produits de substitution à l'amiante.

Le 23 mars dernier, le moniteur belge publiait le texte de l'arrêté royal relatif à la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'amiante. S'il s'agit d'une avancée remarquable pour les travailleurs exposés aux fibres d'amiante, force est de constater que de nombreux problèmes restent posés.

Contrairement à la plupart des autres pays européens, il n'existe pas en Belgique de valeurs moyennes d'exposition contraignantes spécifiques pour les produits de substitution à l'amiante, excepté pour les fibres de verre. Les milieux spécialisés s'accordent déjà pour affirmer que certaines de ces substances sont tout aussi dangereuses que l'amiante. Les matériaux les plus connus sont la laine de coton, la laine de roche et les fibres céramiques réfractaires.

Les fibres minérales artificielles ont, pour leur part, fait l'objet de nombreuses études ces dernières années. Ainsi, par exemple, en France, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a publié une évaluation en 2002, dont voici quelques données :

- sur le plan dermatologique, au moins un ouvrier sur deux exposés à des fibres minérales artificielles présente une dermatite irritative, au moins au début de son emploi ;
- s'agissant des pathologies respiratoires, certains spécialistes estiment que les fibres minérales artificielles peuvent être à l'origine d'irritations des voies respiratoires supérieures.
- s'agissant du risque de cancer :
  - chez les salariés de production de laine de verre, de roche et de laitier, les premières études épidémiologiques font apparaître un risque accru de cancer broncho-pulmonaire, même si on ne peut déjà établir de lien entre le degré d'exposition aux fibres et les effets observés.
  - en ce qui concerne les fibres céramiques réfractaires, le risque de cancer a été démontré chez l'animal par inhalation (cancers pulmonaires et mésothéliomes) et des fibroses pulmonaires ont été observées.

Certes, il convient de le rappeler, le recul est insuffisant pour évaluer le risque de cancer chez l'homme, mais le principe de précaution doit être de mise et, à l'instar d'autres pays européens, il convient dès à présent de fixer des valeurs limites d'exposition professionnelle sous la forme de valeurs moyennes d'exposition sur 8 heures pour tous les produits de substitution à l'amiante.

C'est l'objet de cette proposition de loi.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat, [yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## > **La pénibilité au travail pour les travailleuses : question orale** (15.06.06)

Selon Olga Zrihen, dans le cadre du pacte des générations, le Conseil national du travail aura très prochainement la délicate tâche d'apporter des réponses et de dégager des critères justifiant la pénibilité d'un travail.

Elle tient à insister sur le fait que les femmes exercent elles aussi des métiers pénibles. Il faut donc se méfier de certains critères supposés objectifs. La tentation peut en effet être grande de se tourner vers les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles pour déceler les métiers pénibles.

Les hommes sont plus exposés aux accidents du travail parce qu'ils sont occupés dans des secteurs où la présence masculine est requise majoritairement. Les données relatives aux maladies professionnelles ne concernent que les indemnisations des maladies reconnues alors que beaucoup de femmes, caissières, infirmières ou encore ouvrières à la chaîne et techniciennes de surface, éprouvent beaucoup de difficultés à faire reconnaître les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques comme maladies professionnelles.

Le Ministre de l'Emploi est-il sensibilisé à cette situation particulière des femmes sur le marché du travail ?

En réponse, Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi, tient tout d'abord à rappeler que le relèvement de la durée de la carrière professionnelle pour les femmes se fera d'une manière nettement plus progressive que pour les hommes afin de tenir précisément compte du fait qu'elles ont plus souvent des carrières professionnelles interrompues ou qu'elles ont travaillé plus souvent à temps partiel.

Ainsi, la durée de la carrière professionnelle exigée afin de pouvoir accéder à la prépension à l'âge de 60 ans sera, au cours de la période 2008 à 2011, de seulement 26 ans pour les femmes contre 30 ans pour les hommes.

En 2012, lorsque la durée de la carrière professionnelle exigée pour les hommes sera de 35 ans, les femmes pourront bénéficier de la prépension à condition d'avoir 28 ans d'ancienneté.

Ce n'est qu'en 2028 que la durée de carrière exigée sera également de 35 ans pour les femmes.

En 2008, la durée de carrière professionnelle exigée afin de pouvoir quitter à 58 ans, selon le règlement relatif aux longues carrières, sera de 30 ans pour les femmes et de 35 ans pour les hommes.

En 2010, elle sera de 33 ans pour les femmes et de 37 ans pour les hommes et en 2012, de 35 ans pour les femmes et de 38 ans pour les hommes.



Documents disponibles sur :

[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat, [yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

**> Objectifs de la Conférence chargée de revoir le programme d'action des Nations Unies destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (22.06.06)**

Les Sénateurs PS Philippe Mahoux et Pierre Galand ont déposé une proposition de résolution sur les objectifs de la Conférence chargée de revoir le programme d'action des Nations Unies destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Cette proposition de résolution intervient juste avant la prochaine Conférence sur le sujet à New York (26 juin 2006). Les demandes sont les suivantes :

1. de soutenir un examen de fond et le renforcement du programme d'action des Nations Unies, d'inciter et d'aider les États à adopter des dispositions contraignantes pour contrôler les mouvements d'armes légères et de petit calibre (y compris le courtage et les transferts d'armes) par le biais de normes internationales, régionales et nationales ;
2. de soutenir l'ouverture des négociations et la conclusion dans un délai raisonnable d'un traité international aux Nations Unies portant sur le commerce des armes légères ayant force contraignante pour réguler les transferts d'armes légères et pour interdire les transferts de ces armes lorsque ceux-ci risquent de contrevenir aux droits de l'homme ou au droit international humanitaire, ou menacent la stabilité de certains pays ou régions ou sont susceptibles de contribuer au déclenchement ou à l'escalade d'un conflit armé ;
3. de seconder activement les États ou organisations régionales qui souhaitent mettre au point des contrôles législatifs en vue de réglementer le commerce des armes ;
4. de transmettre chaque année un rapport au Secrétaire général de l'ONU sur l'exécution nationale du programme d'action, et promouvoir cette obligation auprès des autres États membres de l'ONU ;
5. d'œuvrer à l'amélioration de l'accord sur le traçage des armes légères, afin de lui donner une force juridique obligatoire et pour qu'il couvre également les

munitions et les explosifs ;

6. de soutenir la négociation d'un instrument international sur les intermédiaires dans le commerce des armes légères et le courtage ;

7. de promouvoir des règles visant à un meilleur contrôle, un respect plus efficace des embargos ;

8. de soutenir le renforcement des sanctions par le Conseil de Sécurité en cas de violation de ces embargos ;

9. d'arrêter des mesures afin de lutter contre le financement — notamment en liaison avec l'exploitation illicite des ressources naturelles ou le commerce de stupéfiants — et le transport de ces armes illicites vers des foyers de tension ;

10. d'œuvrer à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;

11. d'appuyer l'équipe de traçage des armes et des explosifs d'Interpol et lui donner toute l'assistance technique et financière nécessaire à la bonne exécution de sa mission ;

12. de traduire si nécessaire dans notre législation nationale les acquis de la Conférence de 2006.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat, [yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## > **5.000 anciens volontaires de guerre vont avoir accès au remboursement du ticket modérateur** (22.06.06)

Ce jeudi, le Sénat sera amené à voter la proposition de loi modifiant la date du 2 septembre 1945 en 1<sup>er</sup> juin 1946 dans certains statuts de reconnaissance nationale d'Anne-Marie Lizin.

Cette proposition de loi va permettre à plus de 5.000 anciens volontaires de guerre d'avoir accès au remboursement du ticket modérateur. Actuellement, le remboursement s'opère pour tout volontaire ayant minimum servi pendant 12 mois, seulement beaucoup de volontaires ont été recrutés encore fin 1944 et début 1945. En réduisant la période de 12 mois à 9 mois de reconnaissance, cela permet à plus de 5000 anciens volontaires de guerre d'avoir accès au remboursement du ticket modérateur. C'est donc une avancée sociale significative mais également une nécessaire reconnaissance envers des gens qui ont libérés la Belgique.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat, [yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## > **Le Sénat adopte la PMA** (15.06.06)

Ce jeudi, le Sénat a adopté (14 pour, 9 contre et 14 abstentions) la proposition de Philippe Mahoux sur la procréation médicalement assistée (PMA).

A l'instar de sa proposition de loi déposée en 1999 concernant la recherche sur les embryons in vitro, Philippe Mahoux a été guidée dans sa réflexion sur la PMA par 3 principes :

1. La volonté d'établir des règles respectant le pluralisme éthique ;
2. Le refus de tout dérapage à caractère eugénique ou commercial ;
3. L'évidente nécessité du consentement éclairé de ceux qui participent à cette démarche au travers d'une information loyale.

Le texte final est le résultat d'un consensus entre les groupes de la majorité et le débat fut nourri en commission des Affaires sociales. Voici dans les grandes lignes, le résultat de cette réflexion parlementaire :

- Le texte instaure une limite d'âge : 45 ans maximum pour une demande d'insémination de gamètes ou d'implantation d'embryons ;
- Les patientes mineures seront exclues sauf exception médicale ;
- Le texte instaure des procédures communes à l'ensemble des centres de fécondation in vitro, tout en leur laissant une véritable liberté d'agir ;
- Les centres de fécondation font preuve de la plus grande transparence quant à leurs options en ce qui concerne l'accessibilité au traitement ; ils ont la liberté d'invoquer une clause de conscience à l'égard des demandes qui leur sont adressées ;
- L'auteur du projet parental est explicitement défini dans le texte, il s'agit de toute personne ayant pris la décision de devenir parent par le biais d'une procréation médicalement assistée, quelle soit effectuée ou non au départ de ses propres gamètes ou embryons. Pas question pour nous de procéder à des choix d'ordre sociologique;
- Les conditions du don de gamètes ou d'embryons ne peuvent rigoureusement pas s'effectuer dans un but mercantile ou eugénique;
- La technique d'appariement permet dans le choix des gamètes et des embryons surnuméraires d'éviter une trop grande dissemblance physique entre donneur(s) et receveur(s) ;
- Quant au diagnostic préimplantatoire, il est limité dans des règles très

strictes permettant d'y procéder uniquement dans le but de donner naissance à un bébé-sauveur ;

- Pour le sénateur socialiste, le don anonyme doit rester la règle, seul le don non anonyme résultant d'un accord entre le donneur et le ou les receveurs devrait être autorisé ;
- Pour Philippe Mahoux, la fécondation post-mortem reste possible sous réserve de l'expiration d'un délai nécessaire à l'accomplissement du deuil et avec une limite dans le temps ;
- Les règles de la filiation telles qu'établies par le Code civil jouent en faveur du ou des auteurs du projet parental qui ont reçu une implantation.

Le texte final, fruit d'un large débat parlementaire, confirme la position avancée dont jouit notre pays en matière de PMA. Il renforce le droit de tout individu d'y accéder, librement, il exclut toute approche eugénique et mercantile. Il garantit dans une société pluraliste, le libre choix et la liberté de conscience.



Documents disponibles sur : [www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)  
Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse,  
[yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de la Communauté française

### > **Conseils de participation au sein des établissements scolaires : question orale (14.06.06)**

Dans le cadre de la priorité n° 10 du Contrat pour l'école « Renforcer le dialogue écoles-famille », le Députée Isabelle EMMERY a interrogé la Ministre Présidente sur le manque d'enthousiasme et de visibilité des Conseils de participation en Communauté française. Elle a également insisté sur le fait que dans certains établissements, les parents impliqués dans ces conseils étaient « détournés » des missions qui leur ont été confiées par le décret « Missions » du 24 juillet 1997. Elle a donc réclamé que ces missions soient clairement précisées.

La Ministre Présidente a précisé qu'elle étudiait des mesures destinées à redynamiser les Conseils de participation dont le rôle est très important, qu'il était essentiel de systématiser les relations écoles-familles au travers de ces structures. Elle a déclaré qu'il convenait de ne pas détourner le sens des missions confiées aux conseils et qu'il fallait dénoncer les éventuelles pressions exercées sur les parents qui les inciteraient à accomplir d'autres tâches que celles définies par le décret susmentionné.



Documents disponibles sur :  
<http://www.pcf.be/req/info/document?id=001206191>

Contacts :

Isabelle Emmery, Députée au Parlement de la Communauté française, 02.549.65.36, [iemmary@skynet.be](mailto:iemmary@skynet.be).

[Retour au sommaire](#)

## **Les infos du Parlement de la Région wallonne**

Pas d'information cette semaine.

## **Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**

Pas d'information cette semaine.

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).